

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

J.-D Guay, Réd.-Propriétaire

JOURNAL HEBDOMADAIRE

A bert Gagné, Ass.-Réd.

La Manufacture de Pulpe

Nous annonçons sommairement la semaine dernière la mise en opération de la manufacture de pulpe de Chicoutimi et le bon fonctionnement de toutes les machineries. En effet, dès le premier jour, on a fabriqué plusieurs chargements de chars de pulpe, tout répondant parfaitement à l'attente des actionnaires de la Compagnie. Rien n'a fait défaut. Au contraire, tout semble plus puissant, plus parfait qu'on ne l'espérait. C'est ainsi que les turbines développent une force et une vitesse supérieure à ce que requérait le moulin, et après deux jours d'opérations, vendredi soir, il a fallu arrêter la manufacture jusqu'à ce matin pour

tons de l'Est avait l'important contrat de cet énorme tuyau de 11½ pieds de diamètre sur 282 pieds de longueur, avec une différence de niveau de 76 pieds. Ils ont aussi confectionné et mis en opération les quatre turbines développant une force motrice de 3600 chevaux-vapeur. M. Gillies, mécanicien expérimenté, à l'emploi de la maison Jenckes, a dû passer quatre mois à Chicoutimi pour l'installation des turbines seulement. Il laissera Chicoutimi prochainement assuré d'une chose, c'est qu'il y sera appelé de nouveau, l'occasion se présentant.

Les machineries ont été entièrement fournies par la Adirondack Machine Company, de Carthage, N. Y., dont M. F. Schilde, bien connu à Chicoutimi où il est venu à plusieurs

trangers. Il fallit aussi construire un pont pour relier l'île Electrique à la terre ferme. La réputation de M. William Warren n'est plus à faire dans ces genres d'ouvrage, mais une fois de plus, il l'a affirmée d'une manière incontestable et qui lui fait grand honneur. Il a été secondé dans ces travaux par des ouvriers compétents de Chicoutimi dont il serait trop long d'énumérer les noms.

EN OPÉRATION

La manufacture de pulpe est maintenant en opération. L'un des principaux actionnaires, M. Oswald Forritt, a pris la semaine dernière, la direction de la manufacture elle-même, c'est-à-dire de la fabrication de la pulpe. M. J. E. A. Dubuc, ex-gérant de la Banque Nationale, dont il reste encore l'avis

plus élogieux et quelques uns parlent de nouveaux projets qui se discutent actuellement, mais dont nous n'avons pas encore parlé. Nos confrères nous forcent à sortir de notre mutisme et à dire quelques mots de ces projets dépassant de beaucoup ce qui a été fait jusqu'ici.

Il s'agit de produire non-seulement la pulpe mécanique, mais encore la pulpe chimique et le papier. Ces deux entreprises demandent des capitaux énormes qui cependant ne sont pas à trouver mais sont déjà trouvés. Seulement, il s'agit d'avoir un service d'intérêts proportionné aux revenus de ces entreprises, si on veut qu'elles réussissent. Il s'agit encore de l'assurer de nouvelles limites à bois pour la Compagnie et de calculer les avantages que la Compagnie peut rencontrer en construisant dans un endroit ou dans un autre. En construisant à Chicoutimi, la Compagnie s'approche de la navigation, mais s'éloigne de la matière première, d'un accès plus facile ailleurs peut être.

Il y a là une question de piasres mais il y a aussi l'intérêt que les actionnaires portent à Chicoutimi, où ils résident presque tous.

Si les trois industries s'établissent dans notre ville, 500 hommes y trouveront de l'emploi à l'année et le même nombre dans les bois pendant l'hiver. Les affaires de la Compagnie dépasseraient les millions, ce serait un développement qui ne nous étonnerait pas, car nous le prévoyons depuis plusieurs années, mais qui surprendrait bien d'autres.

Dans le cas où la Compagnie établirait ses deux industries ailleurs, son bureau d'affaires n'en serait pas moins dans notre ville de même que son poste de distribution. Ce serait encore quelque chose de fort appréciable et la région en bénéficierait grandement. Cette question si importante doit se décider à une date assez rapprochée.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE
LEON XIII

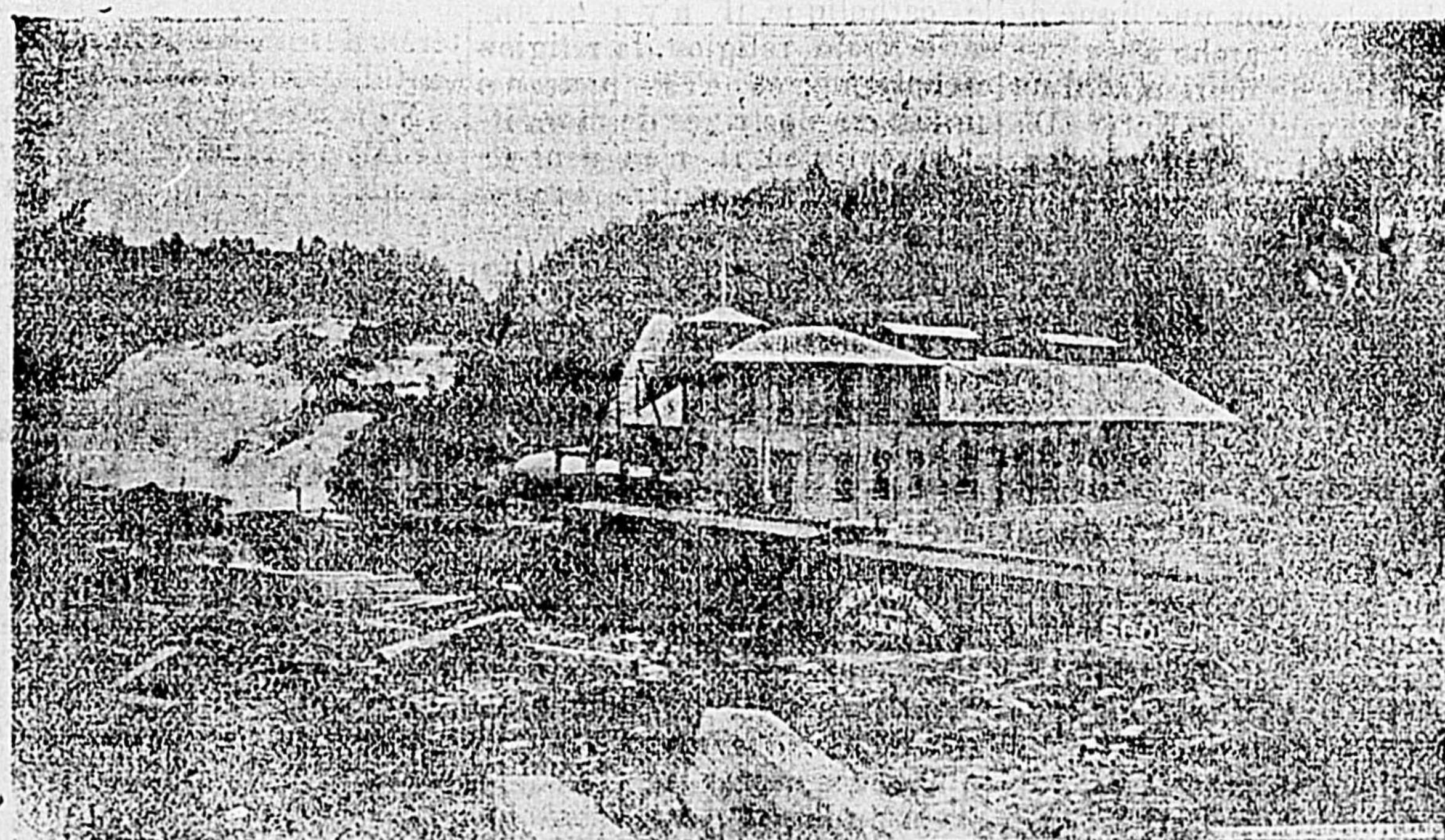
Pape par la Divine Providence

Aux Archevêques, aux Evêques et aux autres Ordinaires de la Confédération Canadienne, en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

A nos Vénérables Frères les Archevêques, les Evêques et les autres Ordinaires de la Confédération Canadienne, en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

LEON XIII, Pape
Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

En vous adressant aujourd'hui



LA MANUFACTURE DE PULPE DE CHICOUTIMI

réduire la vitesse des machineries.

La manufacture est réellement une merveille en son genre. C'est ainsi que tous les visiteurs et spécialement ceux qui ont quelque expérience en la matière l'apprécient. Nous avons toujours attendu la mise en opération pour rendre justice à qui elle est due et nous croyons le moment absolument propice.

Les plans de la manufacture ont été préparés sur les suggestions de M. Alex. Wendler, l'un des actionnaires, aujourd'hui rendu en Allemagne où il a été appelé pour recueillir la succession de son père, décédé l'hiver dernier. M. C. E. Eaton, cet ingénieur et architecte si sympathique, qui semble si bien chez lui à Chicoutimi en a préparé et exécuté les plans. Il n'a rien été fait d'improvisé dans cette immense construction. Tout a été fait sur des plans mûris d'avance par M. Eaton, jusqu'aux moindres détails des pièces de machineries à l'intérieur, et c'est à lui que revient le principal mérite de toute l'affaire.

La maison Jenckes, si avantageusement connue dans les can-

reprises, est l'actif directeur.

La maison Carrier & Laine, de Lévis, avait et a rempli à la satisfaction de la Compagnie, le contrat pour tous les arbres de couche et poulies dans la manufacture.

La maison Côté, Boivin & Cie, de Chicoutimi, avait été assez heureuse pour obtenir plusieurs importants contrats, ceux de la couverture, de l'appareil de chauffage, des courroies, du fer et du ciment. Il est entré cinq cents quarts de cette dernière matière dans la construction, ce qui n'est pas peu dire. On aura une idée de l'importance de ces contrats quand l'on saura que la compagnie de pulpe a payé \$12,000 à MM. Côté, Boivin & Cie depuis un an.

Nous ne rendrions pas justice à nos ouvriers si nous allions oublier de leur payer un tribut d'éloges bien mérité. La partie la plus importante peut-être d'une industrie comme celle de la pulpe, celle qui en est la base, c'est le pouvoir d'eau. Il fallait développer une force énorme, faire des calculs, établir une culuse solide, une dalle grande et résistante, et cela sans le secours d'ingénieurs é-

devient le directeur-gérant de la compagnie. Aussitôt les bureaux complétés, ce qui ne tardera pas, il s'y installera définitivement, et c'est là que se régleront alors toutes les affaires de la compagnie, dont les directeurs s'assembleront toutes les semaines.

Le moulin emploiera 75 hommes d'ici au printemps et marchera jour et nuit. On produira 35 tonnes de pulpe par 24 heures; cette pulpe est vendue pour 18 mois à \$12 livrée à Chicoutimi, soit \$420 par 24 heures. On dépensera environ 40 cordes de bois pour arriver à ce résultat.

La Compagnie fait faire cet hiver 300,000 billots, ce qui fait environ 250 hommes dans les chantiers. C'est une excellente aubaine pour tout le monde.

PROJETS

Et tout cela, tout ce capital investi, tout ce personnel, tout ce montant d'affaires, ce progrès pour notre ville et notre région est dû à la construction d'une manufacture de pulpe mécanique. Les journaux de Québec, anglais et français, ont publié samedi dernier, à l'adresse de Chicoutimi les articles les

d'hui la parole,—et nous le faisons d'un cœur tout aimant—Notre pensée se porte d'elle-même à ces rapports de mutuelle bienveillance, à ces échanges de bons offices qui ont régné de tout temps entre le Siège Apostolique et le peuple canadien. A côté de votre berceau même on trouve l'Eglise et sa charité. Et depuis qu'elle vous a accueillis dans son sein, elle n'a cessé de vous tenir étroitement embrassés, et de vous prodiguer ses bienfaits. Si cet homme d'immortelle mémoire, qui fu François de Laval Montmorency, put accomplir les œuvres de si haute vertu, et si fécondes pour votre pays, dont furent témoins vos ancêtres, ce fut assurément appuyé sur l'autorité et sur la faveur des Pontifes romains. Ce ne fut pas non plus à d'autre source que prirent origine et que puisèrent leur garantie de succès, les œuvres des évêques subséquents, personnages de si éclatants mérites. De même encore, pour remonter à la période la plus reculée, c'est bien sous l'inspiration et à l'initiative du Siège Apostolique que de nombreuses cohortes de missionnaires apprirent la route de votre pays, pour lui apporter, avec la lumière de l'évangile, une culture plus élevée et les premiers germes de la civilisation. Et ce sont ces germes qui fécondés encore par eux au prix de longs et patients labeurs, ont mis le peuple Canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule.

Toutes ces choses Nous sont de fort agréable souvenir : d'autant plus qu'il en reste des fruits sous Nos yeux et de non médiocre importance. Le plus considérable de tous assurément, c'est parmi les multitudes catholiques un amour et un zèle ardent pour notre sainte religion, pour cette religion que vos ancêtres, venus providentiellement d'abord et surtout de la France, puis de l'Irlande et d'ailleurs encore dans la suite, professèrent scrupuleusement et transmièrent à leur postérité comme un dépôt inviolable. Mais si leurs fils conservent fidèlement ce précieux héritage, il Nous est facile de comprendre quelle grande part de louange en revient à votre vigilance et à votre activité, Vénérables Frères, quelle grande part aussi au zèle de votre clergé ; tous en effet, d'une seule Ame, vous travaillez assidûment à la conservation et au progrès de la foi catholique, et—il faut rendre cet hommage à la vérité—sans rencontrer ni défaveur ni entrave dans les lois de l'empire Britannique. Aussi, lorsque nous par la considération de vos communs mérites, Nous conférâmes, il y a quelques années, à l'Archevêque de Québec l'honneur de la pourpre romaine, Nous eûmes en vue non seulement de relever ses vertus personnelles, mais encore de rendre un solennel hommage à la piété de tous vos catholiques. Pour ce qui touche à l'éducation de la jeunesse, sur quoi reposent les meilleures espérances de la société religieuse et civile, le Siège Apostolique n'a jamais cessé de s'en occuper de concert avec vous et avec vos prédécesseurs ; c'est ainsi qu'ont été fondées en grand nombre dans votre pays

des institutions destinées à la formation morale et scientifique de la jeunesse, institutions qui sont si florissantes sous la garde et la protection de l'Eglise. En ce genre, l'Université de Québec, ornée de tous les titres, et gratifiée de tous les droits qu'a coutume de conférer l'autorité apostolique, occupe une place d'honneur, et prouve suffisamment que le Saint-Siège n'a pas de plus grande préoccupation ni de désir plus ardent que la formation d'une jeunesse aussi distinguée par sa culture intellectuelle que recommandable par ses vertus. Aussi est-ce avec une extrême sollicitude—il vous est facile de le comprendre—que Nous avons suivi les événements fâcheux qui ont marqué, en ces derniers temps, l'histoire de l'éducation catholique au Manitoba. C'est notre volonté,—et cette volonté Nous est un devoir,—de tendre à obtenir et d'obtenir effectivement, par tous les moyens et tous les efforts en Notre pouvoir, que nulle atteinte ne soit portée à la religion parmi tant de milliers d'âmes dont le salut Nous a été spécialement confié, dans une région surtout qui doit à l'Eglise d'avoir été initiée à la doctrine chrétienne et aux premiers rudiments de la civilisation. Et comme beaucoup attendaient que Nous Nous prononcions sur la question, et demandaient que Nous leur tracions une ligne de conduite et la marche à suivre, il nous a plu de ne rien statuer à ce sujet, avant que Notre Délégué Apostolique fut allé sur place. Chargé de procéder à un examen sérieux de la situation et de Nous faire une relation sur l'état des choses, il a rempli fidèlement et avec zèle le mandat que Nous lui avions confié.

La question qui s'agit est assurément d'une très haute importance et d'une gravité exceptionnelle. Nous voulons parler des décisions prises, il y a sept ans, au sujet des écoles, par le parlement du Manitoba. L'acte d'union à la Confédération Canadienne avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques, selon les prescriptions de leur conscience. Or, ce droit le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. Car, il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bien-fait de l'instruction à des écoles, qui ignore la religion catholique ou la combattent positivement ; à des écoles, où sa doctrine est méprisée, et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Par conséquent, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur.

Vous êtes loin d'ignorer, Vénérables Frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'inté-

grité de la foi, et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité.

Il est un autre point sur lequel Nous serons facilement d'accord avec ceux là même qui seraient en dissidence avec Nous pour tout le reste ; savoir que ce n'est pas au moyen d'une instruction purement scientifique, ni de notions vagues et superficielles de la vertu, que les enfants catholiques sortiront jamais de l'école tels que la patrie les désire et les attend. C'est de chose autrement graves et importantes qu'il faut les nourrir pour en faire de bons chrétiens, des citoyens probes et honnêtes : leur formation doit résulter des principes qui, gravés au fond de leur conscience, s'imposent à leur vie, comme conséquences naturelles de leur foi et de leur religion. Car sans religion, point d'éducation morale digne de ce nom, ni vraiment efficace : attendu que la nature même et la force de tout devoir dérivent de ces devoirs spéciaux qui relient l'homme à Dieu ; à Dieu qui commande, qui défend et qui appose une sanction au bien et au mal. C'est pourquoi, vouloir des âmes imbuës de bonnes mœurs, et les laisser en même temps dépourvues de religion, c'est chose aussi insensée que d'inviter à la vertu après en avoir ruinée la base. Or, pour le catholique, il n'y a qu'une seule vraie religion, la religion catholique ; et c'est pourquoi en fait de doctrines de moralité ou de religion, il n'en peut accepter ni reconnaître aucune qui ne soit puisée aux sources mêmes de l'enseignement catholique. La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles, non seulement l'instruction scientifique mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser des écoles de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui y en découlent. Au reste, de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. Quand donc les catholiques demandent—et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer,—que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts supérieurs de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'édu-

cation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation ; car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherchées et que vous cherchez encore à protéger et à défendre. Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes, que pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur.

Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite dans le but de réparation est defectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont,—personne n'en doute,—le droit de demander. En outre ces tempéraments même que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des Catholiques et à l'éducation de nos enfants du Manitoba. Or tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que Nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence. Or, à cela rien de plus contraire que la discorde : il y faut absolument l'union des esprits et l'harmonie de l'action. Toutefois comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais on en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire, en ces sor-

(Suite à la quatrième page)

REGLEMENT

Accordant certains privilèges et exemption de taxes à MM. Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon, pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique dans les limites de la Municipalité de Bagotville, partie Nord-Ouest du township de Bagot, comté de Chicoutimi.

C Attendu que les MM. Joseph-Dominique Guay, journaliste et maire de la ville de Chicoutimi, et Joseph Gagnon, marchand et conseiller de la ville de Chicoutimi, demandent au Conseil de Bagotville (partie Nord-Ouest du Township de Bagot) certains privilèges et avantages afin de permettre de construire un chemin de fer électrique en cette localité, aux dits Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon, représentant la Compagnie électrique de Chicoutimi, corps politique et incorporé par lettres patentes sous le grand sceau de la province de Québec, le seize août mil huit cent quatre vingt quinze, ou à toute compagnie qui se formera pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer électrique et à laquelle les dits Jos. Dom. Guay et Joseph Gagnon transporteront leurs droits qui sont ci-après énoncés.

Attendu qu'il est de l'intérêt de cette localité de favoriser la construction du dit chemin de fer, il est par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit :

10 Privilège est par le présent accordé à MM. Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon pour la dite compagnie électrique de Chicoutimi ou à toute autre compagnie qui sera formée comme ci-dessus, d'établir, construire et exploiter dans les limites de cette municipalité une ligne de chemin de fer électrique reliant ensemble la ville de Chicoutimi, le village de Bagotville et les paroisses de Chicoutimi St-Alphonse et St-Alexis et d'y passer des rails, faire passer des diligences, omnibus, voitures électriques, dans les chemins, rues, voies publiques, dans les limites de la dite municipalité pour le transport des passagers et effets de toutes sortes. A condition toutefois que la circulation du public dans les dites voies publiques ne soit ni gênée ni entravée.

20 Ce privilège sera exclusif pour une période de dix ans quant à ce qui concerne les chemins de fer mus par l'électricité seulement.

30 Exemption de toutes taxes, cotisations et impôts quelconques est accordée pour une période de vingt-cinq ans à compter de la complétion de ce chemin de fer dans cette municipalité et ce, tant sur les bâtisses et terrains que sur les tramways, rails et matériel que la compagnie possèdera ou exploitera dans la dite municipalité en vue de son exploitation.

40 Les travaux de construction devront être commencés dans les douze mois qui suivent la mise en vigueur du dernier des règlements soumis aux fins des présentes, à la ville de Chicoutimi, aux villages de Bagotville, paroisse de Chicoutimi, St-Alphonse et St-Alexis, accordant les mêmes droits de passage et privilèges dans toutes ces municipalités et terminés dans le cours d'un an.

Cependant, si les promoteurs rencontrent des obstacles insurmontables, dans le délai de douze mois, le Conseil susdit pourra accorder un nouveau délai de douze mois pour commencer les dits travaux, s'il le juge à propos, sans qu'il soit nécessaire de passer de nouveaux règlements.

50 Le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat à être passé entre cette municipalité et la compagnie électrique représentée par les dits J.-D. Guay et Jor. Gagnon, ou la dite compagnie projetée.

60 Le présent règlement sera publié à la manière ordinaire et soumis à l'approbation des électeurs municipaux, conformément à la loi.

Lesquels dits privilèges et avantages sont accordés aux conditions suivantes :

10 Tous les travaux nécessaires pour la construction et l'établissement des lignes du dit chemin de fer, y compris la localisation de la voie, les lisses dans les dits chemins devront être faits avec soin et suivant les règles de l'art, le tout sous la surveillance et l'approbation du conseil ou de l'employé spécial chargé de ce faire par le conseil et qui sera payé aux frais des constructeurs.

20 La largeur des voies du dit chemin de fer électrique, devra être la même que celle des chemins de fer à vapeur de la province et avec des rails assez forts pour y transporter des chars de freight de la capacité ordinaire des chemins de fer à vapeur.

30 Si on se sert du système Trolley, les poteaux et les fils devront être placés de la manière la plus effective pour protéger la propriété et la vie contre les accidents.

40 Les rails devront être posés sur un côté du chemin, et il y en aura un autre au moins de vingt-cinq pieds de chemin entre la voie et le fossé du côté opposé à la voie pour la circulation du public ; cependant, dans les endroits difficiles comme les coulees et les endroits où il y aura du minage et sur les culverts, la Compagnie pourra, mais seulement avec l'approbation du conseil ou de l'employé spécial, réduire quelque peu la largeur.

50 Après le coucher du soleil les chars devront être munis de signaux ou lumières de couleur qui devront être placés visiblement aux deux extrémités des chars.

60 Les chars devront être convenablement chauffés et éclairés suivant le besoin.

70 Le prix maximum sur les chars de passagers, sera de deux cents du mille, et de pas moins de cinq cents pour un trajet de courte distance. Il devra y avoir le long de la voie, à chaque mille, des indications indiquant les distances.

80 Le tarif pour le transport des marchandises, effets de commerce quelconques, devra être au maximum, le prix minimum des tarifs des autres chemins de fer de la Province, conformément aux lois du pays. Quant aux bagages légers, porte manteaux accompagnant les voyageurs, on suivra la même règle que sur les chemins de fer à vapeur ; exception faite, quant aux colporteurs, marchands ambulants qui transporteront avec eux des marchandises.

90 Les employés devront être pris dans la

comté de préférence aux étrangers ; et dans la dite municipalité pour les ouvrages faits dans les limites de la dite municipalité.

100 Les conducteurs devront porter des insignes désignant leur qualité.

110 Si en aucun temps, soit à raison de l'insolvabilité de la dite Compagnie, ou à raison de la liquidation ou de la vente de ses biens en justice ou autrement, ou à raison de la révocation de son acte d'incorporation le dit chemin de fer cesse d'être mis en opération régulière, le conseil municipal, de Bagotville pourra, par résolution, révoquer la permission, les pouvoirs et privilèges conférés à la dite Compagnie, par le présent règlement et par le dit contrat ; et dans ce cas, la dite Compagnie et ses ayants cause, devront, dans l'espace de six mois qui suivront la date de la dite résolution du conseil, enlever des chemins municipaux, lisses, poteaux, fils, équipements et tous appareils quelconques, et remettre les dits chemins en bon état de réparation ; à défaut de quoi le dit conseil enlèvera et réparera les dits chemins aux frais et dépens de la dite Compagnie, lesquels poteaux, lisses, fils, équipements, chars et autres appareils quelconques resteront en possession du conseil comme gage pour l'indemniser des dépenses, pertes, dommages et intérêts à lui occasionnés en conséquence.

120 Si la dite Compagnie s'égare de se conformer ou contrevient à aucune des conditions ou obligations qui lui sont imposées par le présent règlement, elle encourra par là et sera passible d'une pénalité n'excédant pas dix piastres par jour, chaque jour qu'elle n'aura pas de se conformer ou qu'elle contreviendra à aucune des dites conditions ou obligations ; et la dite pénalité sera recouvrable devant la Cour comme les autres amendes ou pénalités.

130 La Compagnie s'oblige de faire à ses frais l'élargissement nécessaire des chemins où elle passera et le déplacement de toutes clôtures, constructions, mêmes si elles sont placées sur le terrain réservé pour les chemins. Il en sera de même pour les expropriations à faire, si cela est nécessaire.

140 Partout la Compagnie sera obligée de prendre les mesures nécessaires pour que les voitures simples et doubles, puissent rencontrer facilement les chars électriques, le tout sous la surveillance et l'approbation du Conseil, ou de l'employé comme dans la clause première des conditions.

150 En tout temps après la complétion du chemin de fer électrique, le conseil pourra passer des règlements réglant la vitesse des chars et pourvoyant à la sécurité publique, et changer le mode d'entretien des chemins d'hiver sur et à côté de la voie, et déterminer comment.

160 La neige que la compagnie enlèvera de sa voie, devra être envoyée en dehors de la voie, et du côté opposé au chemin réservé pour les voitures.

170 Aux endroits où la Compagnie passera sur les terrains privés, elle sera obligée d'enclôre et de faire des traverses pour les propriétaires des dits terrains. Et partout où il y en aura besoin, elle sera obligée de faire des traverses, des ponts sur les fossés, et cela de manière à ne nuire en rien à la circulation du public et des particuliers.

180 En hiver, la Compagnie sera obligée de ne pas embarrasser la sortie des particuliers avec la neige qu'elle enlèvera de sa voie.

190 La Compagnie sera obligée de rembourser aux particuliers le prix de tout animal qui, même s'ils sont errants sur la voie publique, seront tués ou souffriront des dommages par le passage des chars.

200 La dite Compagnie sera garante envers la dite municipalité, et la tiendra indemne de toutes réclamations ou poursuites contre elle pour dommages causés à quiconque, ce soit à raison des travaux de construction, d'entretien, de réparations ou de l'exploitation du dit chemin.

210 Personne n'aura le droit de suivre la voie ferrée en hiver, sous peine d'une pénalité ne devant pas être moins de une ni plus de vingt piastres et réclamable devant tout juge de paix ; en été, si quelque personne la suit, ce sera à ses risques et périls.

220 La Compagnie devra transporter directement sur la ligne faite en conséquence, tout char de freight venant de n'importe quel point de la Province, et transporté par les chemins de fer à vapeur sans transbordement ; de même les wagons qui seront chargés à St-Alphonse seront conduits à Chicoutimi pour faire convention avec le chemin de fer à vapeur, sans transbordement ni retard quant à ce qui concerne cette ligne. Ce raccordement immédiat avec les trains de chemins de fer à vapeur, devra être fait tant pour les trains d'excursion que pour les trains de passagers et de freight.

230 La Compagnie devra donner un bon service régulier de chars de première qualité, fonctionnant bien, proprement tenus. Les trains de passagers ne devront pas être moins de deux par jour, entre le village de Bagotville et la ville de Chicoutimi.

240 La Compagnie devra, sur le parcours de sa ligne, dans la municipalité recevoir tout passager, sur un simple signal signifié au conducteur du char ; et même accorder un char de freight qui arrêtera à un endroit quelconque du rang où passera la ligne, afin de permettre aux gens du rang d'y embarquer leurs effets.

250 Le Conseil aura droit de choisir un directeur à son choix, résidant dans les limites de la dite municipalité de Bagotville, à la condition toutefois que cette personne y possède des actions pour au moins un montant nécessaire pour être directeur, en vertu des règlements de la Compagnie.

260 Soit pendant la construction, soit durant l'exploitation, tout paiement devra se faire en argent, chaque semaine.

ALFRED BOIVIN, Maire.

THOMAS TREMBLAY, Secrétaire-trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de Bagotville

Partie Nord-Ouest du township Bagot

Je soussigné Thomas Tremblay, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, certifie sous mon serment d'office que cette copie est la vraie copie du règlement que le conseil a passé à une session tenue le huit (8) de janvier 1898

THOMAS TREMBLAY, Secrétaire-Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE BAGOTVILLE

Partie Nord-Ouest du township Bagot

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la municipalité de Bagotville, partie Nord-Ouest du Township Bagot a, le huit de janvier courant, en séance régulière, passé un règlement intitulé : Règlement accordant certains privilèges et exemptions de taxes à MM. Joseph Dom. Guay et Joseph Gagnon pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique dans les limites de la municipalité de Bagotville et que les électeurs municipaux de cette municipalité sont convoqués en assemblée publique, à la salle publique de cette municipalité, pour lundi le trente et un de janvier à dix heures de l'avant midi, pour approuver ou désapprouver ce règlement.

Donné à Bagotville ce troisième jour de janvier 1898.

THOMAS TREMBLAY, Secrétaire-Trésorier.

SULLIVAN

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il aura toujours en mains harnais fin, harnais de travail, bride, cordeaux, colliers, bouillottes, sellettes et aussi en charge de faire toutes les réparations et sous le plus court délai et à bon marché et pour faciliter les gens, pour le plaisir il prendra toutes sortes de produit de la ferme.

ALBERT A. PELLETIER, St-Alexis de La Grande Baie 5 avril 1897. 1 an.

P. COLLOZZI

Fournitures pour l'agriculture

Pour le Bourg de St-Alexis de La Grande Baie, Charbon : \$3 00 la chaudière. For : 2 cts la livre : en gros, 1.85 le 100 livres.

On trouvera toujours à son magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries, etc.

P. C. COLLOZZI, RUE RACINE.

CONFISERIE HAMEL

Jouets de toutes sortes, depuis 5 centimes jusqu'à \$5.00

CARTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Le plus grand assortiment de bonbons de la ville

Pâtisseries de premier choix. ANTOINE HAMEL, Confiseur

PRIGE Company

Marchands de bois

MOULINS A SCIE SUR LE SAGUENAY

A Chicoutimi, A Baie des Ha! Ha! A St-Etienne, A Bergeronnes et a Saint-Au-Cochon

"The Oil That Lubricates Most"

VACUUM OIL CO. Bureau principal et manufacture, Rochester N.-Y.

Succursales dans toutes principales villes du monde

HUILES POUR CUIR, HUILES AMACHINES, HUILES PAMOUR DYOS, HUILES POUR CENTRIFUGES, HUILES POUR FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

Vendues par tous les principaux marchand dans les Comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

ADRESSES

VACUUM OIL CO. AGENTS

St-Paul St. Montréal. Hotel Man. Chard. Québec

Agents généraux pour le district de Chicoutimi, MM. Côté, Boivin & Cie. Jan, 1 m 196.

Cartes d'affaires

ARCHITECTE

JOS. P. OUELLET, ARCHITECTE et Évaluateur, No 26 Rue Saint-Jean, en face de la Cathédrale d'économie N.-D., Québec.

AVOCATS

L.-G. BELLEY, L. L. B. AVOCAT. Bureau : Rue Racine, Québec. Suit toujours le barreau d'Éléonore.

L. ALAIN, L. L. B. AVOCAT. Bureau : en face du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi.

P.-V. TACHE, O. R. AVOCAT. Bureau : Bloc Coleman.

NOTAIRES

DAVID MALTAIS, N. P. NOTAIRE. Actes de vente, transports, prêts, obligations, etc. Bureau : Ancienne bâtisse de la Banque Nationale.

MEDICINS

J. A. HAMEL, MÉDECIN DE L'Université McGill, Hôpital Général. Pratique la médecine et les accouchements. Bureau : Bloc de M. Coleman Rue Racine.

E.-A. CLAVEAU, MÉDECIN CHIRURGIEN. Spécialité : du plombage des dents. Bureau : chez M. Joseph Brasseur, Rue de la Trinité, No 4. Téléphone No 4.

L.-R. BEAUCHAMP, MÉDECIN. Consultation de 2 heures à 4 heures p. m. Rue Racine, Chicoutimi.

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD, CHARRON, Chicoutimi. Spécialité : Voitures de toutes sortes.

PIERRE BOUCHARD, CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi. Spécialité : Voitures de toutes sortes et réparations.

VÉTÉRINAIRE

T.-R. DUCHESNE, VÉTÉRINAIRE. Rue Racine, Chicoutimi. Spécialité : Maladies des vaches et chevaux.

tes de choses, il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre, une certaine multiplicité d'opinion également bonnes et plausibles. Que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui; mais que tous pèsent mûrement ce qu'exigent les circonstances, déterminent ce qu'il y a de mieux à faire et le fassent, dans une entente toute cordiale, et non sans avoir pris votre conseil.

Pour ce qui regarde en particulier les catholiques du Manitoba. Nous avons confiance que Dieu aidant, ils arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique, et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada. En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi, partout où la loi, où le fait ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait, et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible. Partout au contraire où le mal n'aurait pas d'autre remède, Nous les exhortons et les conjurons d'y obvier par un redoublement de généreuse libéralité. Ils ne pourront rien faire qui leur soit plus salutaire à eux-mêmes, ni qui soit plus favorable à la prospérité de leur pays, que de contribuer au maintien de leurs écoles dans toute la mesure de leurs ressources.

Il est un autre point qui appelle encore vos communes sollicitudes. C'est que votre autorité, et avec le concours de ceux qui dirigent les établissements d'éducation on élabore avec soin et sagesse tout le programme des études, et que l'on prenne surtout garde de n'admettre aux fonctions de l'enseignement, que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acquises. Il convient en effet, que les écoles Catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement. Au point de vue de la culture intellectuelle et du progrès de la civilisation on ne peut que trouver beau et noble, le dessein conçu par les provinces Canadiennes de développer l'instruction publique, et d'en élever de plus en plus le niveau, et d'en faire ainsi une chose toujours plus haute et plus parfaite. Or, nul genre d'étude, nul progrès du savoir humain qui ne puisse se pleinement harmoniser avec la doctrine catholique.

A expliquer et à défendre tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, ceux-là d'entre les catholiques y peuvent puissamment contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse, surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement et avec courage tout ce qui est vérité, droit, intérêts de l'Eglise et de la société: de telle sorte pourtant qu'ils restent dignes, respec-

teux des personnes, mesurés en toutes choses.

Qu'ils soient respectueux, et qu'ils aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale, et envers tout pouvoir légitime. Plus les temps sont difficiles, plus le danger de division est menaçant, et plus ils doivent s'étudier à inculquer cette unité de pensées et d'actions, sans laquelle il y a peu ou même point d'espoir d'obtenir jamais ce qui est l'objet de nos communs desirs.

Comme gage des dons célestes et de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très amoureusement dans le Seigneur, à votre clergé et à vos ouailles.

Donnée à Rome, près Saint Pierre, le huitième jour de Décembre de l'année 1897, la vingtième de Notre Pontificat.

LEON XIII, Pape.

Maison de Pension

M. Emile Simard vient d'ouvrir une maison de pension dans l'ancienne résidence de M. Onésime Bouchard, côte Bossé.

Prix réduits, pension au jour, à la semaine ou aux mois.

Proximité des échars, des bateaux, de la Banque Nationale, et des affaires

Aqueduc et lumière électrique.

AU PUBLIC

J'AI LE PLAISIR d'annoncer à mes pratiques et au public en général que, d'ici au 15 Janvier, je ferai les portraits sur cartes à de grandes réductions :

Portraits Cabinet	la douzaine	\$ 2.00
" " Mentello	" "	1.75
" " Cartes de visite	" "	1.00
" " Bijoux	" "	.80
" " Au crayon avec beau cadre		4.50

JE FERAI AUSSI UNE GRANDE REDUCTION POUR LES GROUPES

On trouvera à mon établissement une grande variété de Cadres de toutes dimensions et de tous les prix, un très bel assortiment de Moulures et Fournitures pour la fabrication des Cadres, tels que vitres, crochets, clous, corde et fil pour suspendre les Cadres, Imageries, Gravures de toutes sortes.

A U S S I

AQUARELLES, PEINTURES A L'HUILE, CHROMOS, LITHOGRAPHIES FAC-SIMILES DE COULEURS A L'EAU, ETC.

Les cadres seront faits sur commande sous le plus court délai

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

J.-A. COTE

Photographie - - Rue Racine - - Chicoutimi



Cet espace est réservé

— P A R —

THOS. ROBERTSON CO. LTD

COTE BOIVIN & Cie., Agents

CHICOUTIMI

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE COMTE DE LA SECONDE DIVISION DU COMTE DU LAC ST-JEAN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par J. G. Lindsay, Secrétaire-Trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans la Salle des sessions du Conseil de la dite Municipalité de comté, au chef lieu, à Roberval, mercredi, le deuxième jour du mois de mars prochain (1898) à dix heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes municipales et scolaires auxquelles ils sont affectés, ainsi que des frais encourus.

MUNICIPALITE	CANTON	RANG	LOT OU PARTIE DE LOT	Nos DES LOTS	Noms DES PROPRIETAIRES	OCCUPATION	MONTANT DU POUR TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES
St-Thom. d'Aquin	Dablon	6	$\frac{1}{2}$	34 et 35	Elie Lavoie	Cultivateur	\$ 8 91
St-Ls Métabetchouan	Métabetchouan	1	7 Lots	48a F.G.H.	Louis Filion, fils	"	18 75
" "	Charlevoix	2	1 "	i. j. n.	Henri Chary	"	10 27
St-Prime	Ashu pmouch.	1	2 "	1 et 2	Paul Marcoux	"	15 74
Roberval	Roberval	B	1 "	76	Al x. Villeneuve	"	27 75
"	"	1	2 "	137 e 138	Sac. S mon Qu	"	5 78
"	"	2	Partie de	196	Charles Guay, fi	"	8 31
"	"	2	$\frac{1}{2}$ O.	195	Joseph Côté	"	4 65
"	"	{ 4	1 Lot	282	L. A. Langlais, E	Avocat	12 51
"	"	{ 5	2 "	314 e 313			

Donné sous mon seing à Roberval, ce 8 janvier 1898.

J. G. LINDSAY,

Sec.-Tres. Cité. 2ème Div. Cité. L. St-Jean.

\$112 67

Dernière nouvelle

On nous apprend au dernier moment que le bill de l'éducation a été renvoyé par le conseil Législatif, 9 votant pour et 13 contre.

NOTES LOCALES

Personnels

M. J.-E.-A. Dubuc est de retour de Québec, St-Hyacinthe et Toronto.

M. Rodier du département des Terres de la Couronne était ici vendredi et samedi.

M. Philippe Tardivel, de la maison J. M. Tardivel & fils, de Québec, était ici lundi et mardi. Il a l'intention d'établir à Chicoutimi un magasin de tapisseries, peintures, verres etc, et s'établirait sur la rue nouvelle, reliant le pied de la côte Bossé au quai du gouvernement.

M. J.-D. Guay part demain pour Québec.

M. William Tremblay arpenteur, est revenu de son exploration de la rivière du Moulin depuis quelques jours. M. Tremblay a eu le plaisir de tuer deux magnifiques cariboux pendant son voyage.

Il est arrivé juste à temps pour être le père d'un garçon.

M. l'abbé Mathias Tremblay et son frère M. Onésime Tremblay, du Sacré-Cœur, sont arrivés mardi.

M. Elzéar Tremblay et son frère M. Alfred Tremblay, des Bergeronnes, sont aussi à Chicoutimi pour une huitaine.

M. Augustin Bergeron, des Escoumains et M. Eugène Gauthier, de Bon-Desir, sont aussi à Chicoutimi.

Le Château Saguenay

A compter de ce matin, l'hôtel Martin est remplacé par le "Château Saguenay", par suite de transactions qu'on connaît.

D'ici au 1 mars, M. P.-A. Guay, dirigera l'hôtel, mais sera remplacé à cette date par un gérant d'une grande compétence. Il n'en continuera cependant pas moins à s'occuper de l'organisation et de la vogue à donner à l'hôtel.

Le personnel actuel a été remercié de ses services pour quelques semaines du moins.

M. Wilfrid Beaulieu, maître d'hôtel sur le Carolina, remplira le même office au château. Il aura la direction générale des chambres, de la cuisine et de la salle à dîner. Il a toute la compétence voulue. Au 1 mars, un cuisinier bien connu à l'étranger sera engagé avec le jeune Jérémie Bonneau, comme assistant. D'ici là, ce dernier fera la besogne.

Tous les employés de l'hôtel porteront un costume spécial de distinction. Le service des tables sera fait par des jeunes garçons aussi en costumes, comme au Frontenac, à Québec. Sous tous les rapports, le service de l'hôtel devra être de première classe.

On se préparera à recevoir aussi bien que possible les

étrangers nombreux qui devront venir à Chicoutimi pour l'inauguration de la manufacture de pulpe.

Au conseil de paroisse

Lundi, il a eu élection de nouveaux conseillers, en remplacement de MM. P.-L. N. Vézina et Gabelus Tremblay sortant de charge et qui refusaient de se laisser mettre de nouveau en nomination. MM. Charles Vézina du rang St-Thomas, et Hypolithe Tremblay de la Rivière du Moulin ont été élus unanimement. Le conseil de paroisse compte sept conseillers dont deux seulement du haut de la paroisse, MM. Didier Jean du Rang St-Paul et Richard Gagnon rang St Ignace et cinq du bas de la paroisse, MM. Thomas Villeneuve, du Rang St-Joseph, Ursin Gobeil, du Rang St-Jean-Baptiste, Simon Beaulieu, du rang St-Famille et les deux conseillers élus lundi.

A sa prochaine séance, le conseil aura à se choisir un nouveau maire parmi les conseillers actuels.

Nouveaux conseillers

Ste-Anne Village M. Joseph Tremblay fils Alexis et M. Chs Boivin, ont été élus unanimement conseillers lundi. M. Boivin est réélu et M. Tremblay remplace M. Joseph Bouchard.

Jonquières. M. Damasse Gagné marchand et M. Joseph Dallaire, ont été élus tous deux unanimement conseillers en remplacement de MM. Paschal et Louis Bergeron, sortant de charge.

Ste Anne Paroisse M. Chs Villeneuve a été élu conseiller en remplacement de M. Alex Gagnon et M. Georges Beaulieu a été réélu. Ce dernier sera également réélu maire.

St-Fulgence. M. Abel Bolduc et M. Ernest Lavoie ont été élus conseillers lundi.

Hebertville village, M. P.-E. Hudon, Marchand remplace M. Augustin Hunon, et M. Joseph Rossignol M. Ignace Gagné M. Albert Tremblay a été réélu.

Hebertville paroisse. M. Louis Asselin remplace M. Mars Gaudreault et M. William Croft M. E. Paradis.

St Alphonse village MM. Agésilas Lepage et Wilfrid Côté, sont élus unanimement conseillers.

St-Alphonse paroisse. Les nouveaux conseillers sont MM. Gonzague Tremblay et Dedyme Bouchard.

Contrats

M. Benjamin Levesque, de cette ville et les MM. Brisson, de St Fulgence, viennent de prendre un important contrat de bois pour la compagnie de pulpe de cette ville.

Imprudences

Dimanche de la semaine dernière, un enfant de M. Alphonse Bouchard de St-Alphonse âgé seulement de 18 ans s'empara d'un fusil chargé à balle appartenant à son père sans que personne en eut connaissance et alla le décharger dans la porte de l'étable où il y avait alors plusieurs chevaux.

Un cheval a été blessé assez sérieusement.

L'écho de Charlevoix

Tel est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire qui vient de paraître à la Baie St-Paul et qui se déclare catholique avant

tout et absolument indépendant. Le premier numéro que nous venons de recevoir a une très belle apparence et est très bien rédigé.

Nos meilleurs souhaits au confrère.

L'Oiseau-Mouche

L'Oiseau-Mouche vient d'entrer dans sa sixième année d'existence, et nous sommes heureux de constater qu'il a plus que jamais bonne envie de vivre.

Si, comme l'annonce notre aimable confrère, ses rédacteurs sont disposés à poursuivre leur labeur journalistique durant un aussi grand nombre d'autres lustres qu'il plaira à Dieu, l'Oiseau-Mouche vivra longtemps, bien longtemps.

Ce ne sont pas, vraiment, les abonnés qui lui feront défaut; ils sont encore nombreux. De leur merci, n'en déplaise à Abner—ceux qu'un article bien pensé et finement écrit intéresse beaucoup plus que des descriptions de meurtre, des images grotesques ou des nouvelles à sensation.

Nous offrons à notre confrère nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

Accident

Un bien triste accident est arrivé à St-Alexis, à un cultivateur de Chicoutimi, M. Hercule Larouche, frère de M. Anthime Larouche, était allé à la chasse aux cariboux avec son beau-frère M. Ferdinand Gagnon de cette ville. En voulant fouiller dans la neige avec la crosse de son fusil, il a frappé une souche et le coup partit. Il a été frappé en pleine poitrine, et la mort a été instantanée.

Il laisse une épouse et 6 enfants.

Feu Mme Edmond Giroux

Une sensation aussi profonde que douloureuse a été créée dimanche à la messe, lorsque Mme E. Giroux, née Lætitia Tessier, de Beauport, a été recommandée aux prières.

La défunte était fille de feu M. David Tessier, décédé subitement il y a quelques mois, et était mariée depuis 8 ans. Elle venait chaque année à Chicoutimi et comptait ici parmi nos jeunes femmes un grand nombre d'amies. Elle est morte dimanche matin, et sa famille ici a été très surprise d'apprendre cette nouvelle par télégramme au moment où Mme Tessier partait pour la messe dimanche matin, avec ses autres jeunes filles.

La famille voudra bien croire à nos sympathies dans le nouveau malheur qui la frappe après la dure épreuve de l'automne dernier.

Résolutions de condoléances

A une séance régulière de la Cour Chicoutimi, No 668, de l'Ordre Canadien des Forestiers, tenue ce soir, il a été proposé par M. Thomas Bossé, secondé par M. H. A. Martin, et résolu unanimement que les membres de cette Cour ont appris avec un vif regret la mort de Dme Jean Vézina, mère de leur confrère M. Georges Vézina et qu'ils offrent à ce dernier leurs plus sincères condoléances.

Et que copie des présentes résolutions soit adressée à M. Vézina et aux deux journaux de la ville avec prière de publier.

J. H. DELISLE,
Sec.-Arch.

Chicoutimi, 15 Déc. 1897.

On demande

Quatre jeunes garçons trouveront de l'emploi en s'adressant au château Saguenay à WILFRID BEAULIEU, Maître d'Hôtel.

Une vache nouvellement vélée.

S'adresser au PROGRES.

Avls

M. Adelard Gobail, secrétaire du conseil de la paroisse, informe le public qu'il tiendra son bureau à l'avenir chez M. Georges Vézina, rue Racine.

MARIAGE

A Ste-Anne, Dimanche à 2 heures p. m., M. Louis Tremblay, de Rochester, N.-Y., conduisait à l'autel Mlle M.-L. Blanche Harvey, fille de M. Jos. Harvey de cette ville. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé D. Roussel, curé de Ste-Anne.

L'heureux couple est parti lundi matin pour Rochester où il demeurera.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

NAISSANCE

Vendredi dernier, l'épouse de M. William Tremblay arpenteur, un fils.

DENTISTE

Le Dr Lantier, Dentiste de Québec, sera à Chicoutimi, à l'hôtel Claveau, les 9, 10, 11, 12, et 13 du mois de janvier.

Extraction des dents par les procédés les plus modernes.

Plombages en or, platine, argent, émail.

Dentiers avec ou sans palais (garantis).

Les personnes désirant se faire faire un dentier voudront bien se présenter immédiatement après l'arrivée du Dentiste ou au moins les premiers jours, pour lui permettre de livrer son ouvrage avant son départ.

Les premiers rendus, les premiers servis.

A VENDRE

1 cheval de travail, pour chantiers.

1 carriole.

Une belle ferme de près de 200 acres, bien située, peu de comptant, termes avantageux, sans intérêt.

Quatre emplacements dans le quartier Est \$500 chaque à termes faciles. J.-D. GUAY.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES

PUISANTES SUR LE FEU ET LA VIE
Liverpool London & Globe

Royal d'Angleterre

Vie Equitable

Phoenix of London

ET AUSSI—

PIANOS, HARMONIUM
LAVIGNE

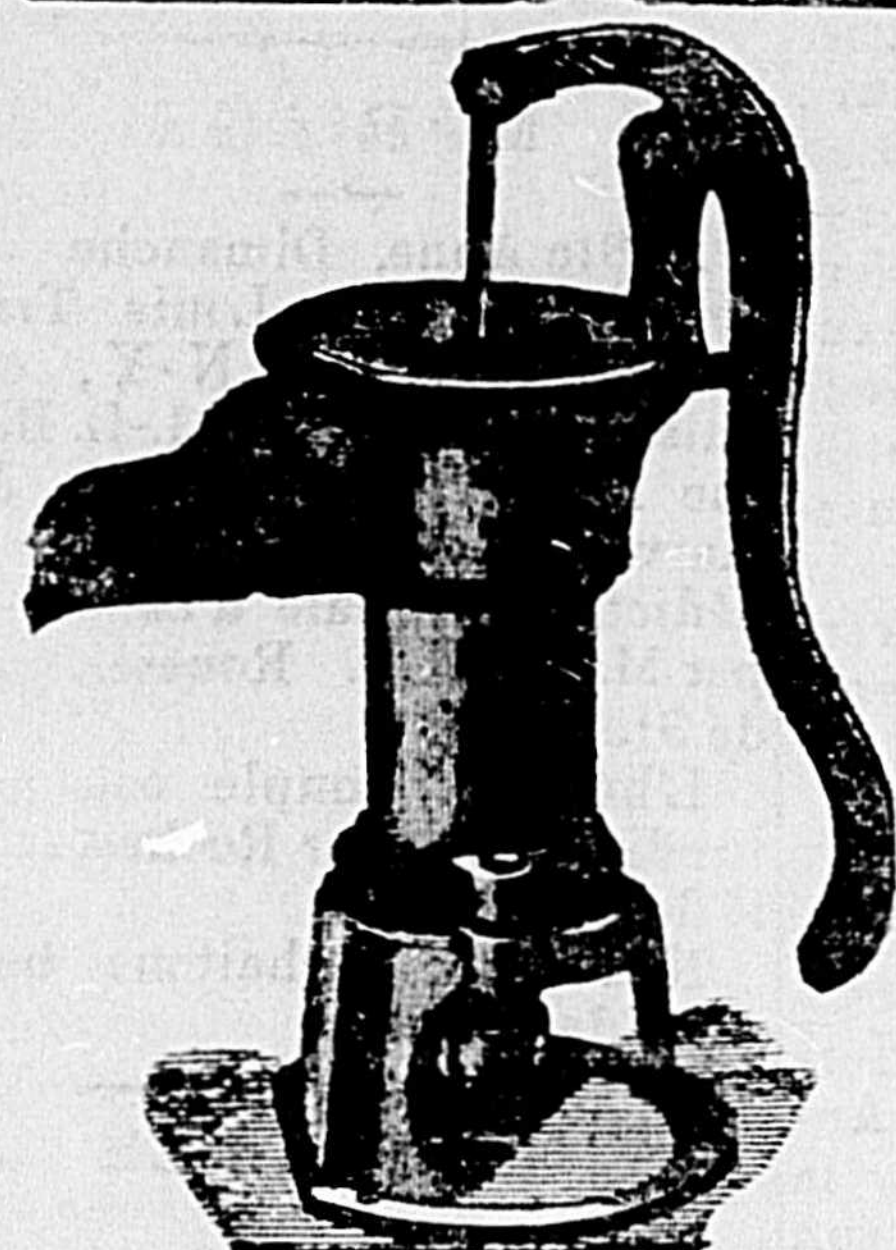
JOS.-ED SAVARD,
AGENT.



CET
ESPACE
EST
RESERVE
— PAR —



THE STAINLESS IRON WORKS Co., Montreal.
Côté, Boivin & Cie, agents
Chicoutimi



POMPES DE TOUTES ESPÈCES

TUYAU DE FER ET DE PLOMB
BASINS EN FONTE ET
EN FAÏENCE.
BAINS EN ACIER ET EMAILLE
CLOSETTES, LAVABOS ETC
TOUT AU PLUS BAS
PRIX
EN GROS ET EN DETAIL

MECHANICS SUPPLY CO.,
96 rue St-Pierre, QUEBEC.

APPAREIL

POUR LAITRIERIES, FROMAGERIES ET SCIERIES

ET LE CÉLÈBRE SEPARATEUR

ALPHA DE LAVAL
LE SEUL

Séparateur écrémant parfaitement net le lait froid

Charbon, Forgeron, meublier, tanneur et corroyeur
tous ont besoin de vapeur et pouvoir

Engins, Bouilloires de toutes forces, turbines à l'eau, Séparateurs Centrifuges, Barres, Bassins, Malax sur Arbre de couche, Supports, Courroies (straps), Presse à beurre, Balances, Canistres, Calorifères, Tuyaux de fer, Robinets, Chantepieuvre, Raccords et tout ce qui est nécessaire pour l'installation d'une fromagerie.

Chaudières de fromagerie, bassin à fromage, couleau à caillé, moulin à cailloter, presse à fromage, moule à fromage, machine à faire les boîtes, canistres pour le transport du lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et du beurre, telles que couleurs, coton, bois à boîtes, tinettes, sel, parchemin, etc.

Aussi, grément de scieries et toutes les machineries pour travailler le bois en relief.
LE TOUT AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
Installation faite de ces machines, si demandée, à la satisfaction de l'acheteur. Réparations des machines centrifuges ou autres.

CHARLES A. PAQUET, 41 Rue St-Antoine, Québec

GLOVER, FRY & CO

415 Rue de la Fabrique, Québec.

NOUVELLES MARCHANDISES

recevues et vendues à des bas prix sans précédents.

DANS DÉPARTEMENTS DES

ROBES, MANTEAUX ET CHAPEAUX

enferment les dernières modes Anglaises et Françaises.

La confection, dans ces départements se fait sous la surveillance de personnes d'une haute expérience.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS
PANTALONS

Dernières nouveautés en

PANTALONS pour PANTALONS ET pour COMPLETS.

NOUVELLES STOFFES POUR PARDESSUS etc.

DÉPARTEMENT DES TAPIS

et de tout ce qui est nécessaire à l'ameublement, etc., etc., tellement considérable qu'il est reconnu le plus complet d'Amérique au comptant.

GLOVER, FRY & Co.

BUREAU D'AFFAIRES

ET D'AGENCES GÉNÉRALES

Ancien magasin de M. P.-A. Guay, Rue Racine, Chicoutimi

BUREAU ATTENANT A CELUI DE M. L.-G. BELLEY, AVOCAT

La Société de Prêts et Placements de Montréal

SUCCURSALE A CHICOUTIMI

ARGENT A PRÊTER SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES

ASSURANCES CONTRE LE FEU

La North British & Mercantile Ins. Co.

Capital : 69,000,000

L'Imperial Insurance Co., Fondée en 1803.

ASSURANCE VIE 1/1 VI

La New-York Life Insurance Co.

CONTRE LES ACCIDENTS

The Travellers Insurance Co. Actif : \$16,000,000.

Toutes ces Compagnies sont les premières du monde et offrent des garanties absolues aux assurés

ED. LEMIEUX

AGENT GÉNÉRAL

Geo. Tanguay

MARCHAND DE

Farine, Grains Lard, Poisson, Etc.

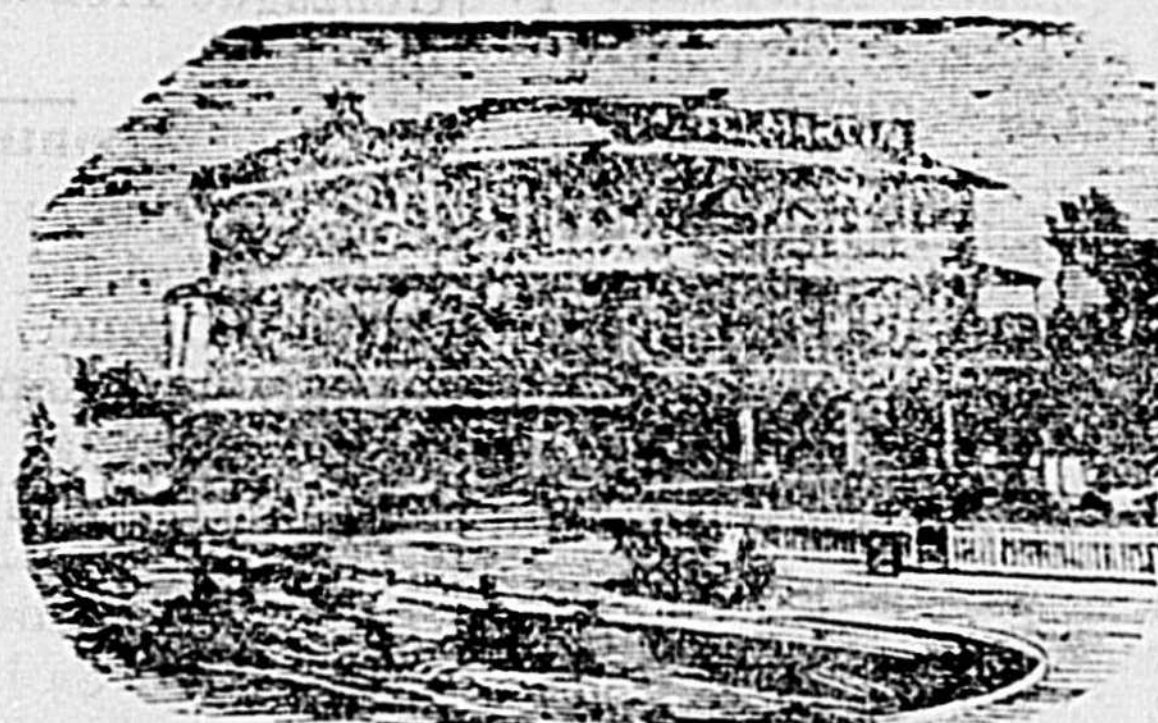
Magasin 33 et 35, 37, 39 rue St-André

QUAIS, rue Dalkousie St-André.

BUREAU : 48 RUE ST-PAUL

BASSE-VILLE QUEBEC

Hotel Martin



RUE RACINE, CHICOUTIMI

SITUÉ A UN ARPENT DU DÉBARCADERE DES BATEAUX DE LA COMPAGNIE DU RICHELIEU ET DU CHEMIN DE FER DU LAC ST-JEAN

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, APPAREIL DE CHAUFFAGE, CHAMBRE DE BAINS, WATER CLOSETS ET TOUT LE CONFORT DESIRABLE

Table de première classe

Liqueurs, Vins et

Cigares de choix

V.-M. MARTIN, PROPRIÉTAIRE

FUILLETS 24

LE Chateau de la rage

Deuxième Partie

LA VENGEANCE D'UN
MARI

XIX

LE TROISIÈME COMPLICE

Dès qu'il put se lever et faire quelques pas dans le jardin soutenu soit par Schiba, soit par l'inconnue, il ne songea qu'à remercier ses hôtes des soins empressés dont il l'entourait. Petit à petit, cependant, la mémoire lui revint, et il aborda les questions sérieuses, en déclarant à l'inconnue qu'il voulait quitter le jour même la villa de Neuilly, afin de disputer Clotilde au marquis.

— Vous êtes libre monsieur de Maurange, je ne vous retiens pas, dit-elle.

— Merci, madame ; je quitter votre maison ce soir, mais je n'oublierai pas que je vous dois la vie.

— Ce n'est pas moi qu'il faut remercier, répondit l'inconnue c'est lui.

Elle désigna Schiba, qui entra en ce moment.

— Lui ! répéta Georges : en effet, je me souviens maintenant. Il me semble que je l'ai entrevu maintes fois, se penchant sur mon chevet, pour me verser un baume salutaire. Vous êtes donc médecin, Schiba !

— Oui, sahib, répondit le vieillard ; je guéris les âmes et les corps de toutes leurs souffrances.

Le sérieux avec lequel ces mots furent prononcés imposa à Georges.

— Les âmes aussi ? fit-il.

— Oui, reprit le vieil Indien, les âmes aussi, et j'emploie, pour y arriver, les moyens analogues à ceux qui me servent pour leur enveloppe périssable. Je les sonde, et sans découvrir la cause de leur souffrance.

Ici, nous sommes trois malades : moi, je suis blessé là (et il se frappa le cœur) depuis plus de quarante ans ; ma maîtresse porte, depuis plusieurs années, un noir chagrin en elle, mais le même coup nous guérira tous les deux : vous, votre maladie morale est moins terrible que la nôtre, mais elle n'en est pas moins douloureuse pour cela. Vous allez nous quitter, et puis, que ferez-vous ?

— Je tâcherai de reconquérir le terrain que ma maladie m'a probablement fait perdre dans la grande entreprise que je poursuis, et j'attendrai, le but.

— Trop tard, je sais ce que vous voulez dire.

George jeta sur l'inconnue un regard de reproche.

— Je n'ai point de secret pour Schiba, dit-elle, car je le sais discret comme la tombe.

— Oui, trop tard, répéta le vieil Indien. Depuis qu'on vous a transporté ici tout sanglant, le marquis d'Alviella, votre rival, agagné du terrain ; il est aimé, agréé par un M. Schunberg, et avant moi, il sera son gendre.

En apprenant ces nouvelles que Mme Firmin venait d'envoyer de Rome, de Maurange se laissa tomber avec accablement dans un fauteuil. L'inconnue et Schiba l'examinèrent quelques minutes, en respectant par le silence la profonde rêverie qui s'empara de leur hôte.

Le visage de Georges exprimait plutôt le découragement que la douleur. Un sourire expressif de Schiba le fit remarquer à sa maîtresse.

— Jeter le masque, dit-il au bout de quelque instant, notre cause est commune, et nous ne pouvons sérieusement nous unir qu'en usant vis-à-vis les uns des autres d'une entière franchise. Écoutez-moi bien, monsieur de Maurange, et point de fausse honte. Si Mlle Schunberg épouse le marquis, il ne vous reste pour tout bien que les cent mille francs, prix de votre blessure. Mais quel est-ce que cela.

— Une misère, en effet, répondit Georges avec conviction.

— Vous regrettez la femme, je le crois mais surtout vous regrettez la dot. Ne vous en défendez pas. J'ai commencé par vous dire : Jetons le masque ; que le vôtre tombe d'abord, les nôtres le suivront. Vous regrettez la dot de Mlle Schunberg, et c'est fort naturel, car il est peu de fortunes aussi considérables que la sienne. Or, celui qui vous enlève ce trésor est notre ennemi commun, le marquis Sanchez d'Alviella. Eh bien ! voulez-vous vous venger de lui.

— Me venger du marquis ?

— De votre heureux rival de celui qui vous a presque tué et qui vous ruine, continua la jeune femme.

— Oui, je le veux ; mais comment, puisque vous m'avez acheté sa vie ?

— Oh ! ceci nous regarde, dit Schiba d'une façon terrible.

Les yeux du vieil Indien lancèrent un tel éclair de haine en prononçant ces paroles que le visage de Georges exprima une soudaine hésitation.

— Il va vous prendre celle que vous considérez déjà comme votre fiancée il y a quelques mois, reprit le vieil Indien ; il vous a blessé cruellement l'âme et le corps, il détruira votre avenir. Pour qui hésiter ? Acceptez ce que je vous offre ; faites cause

commune avec nous, jurez de nous seconder dans tous nos projets contre lui, fût-ce même au péril de votre vie, et avant un an vous serez millionnaire.

— Jurez, dit à son tour l'inconnue, et, comme vient de le dire Schiba, avant un an je vous donnerai de quoi vous faire aussi riche que si vous l'aviez emporté sur notre ennemi.

L'incrédulité se peignit sur le visage de Georges.

— Vous doutez ? Schiba, donne-moi ma cassette, afin que je lui prouve que je ne lui fais pas une vaine promesse.

Le Khansaman poussa un bouton caché dans la muraille du petit boudoir où se passait cette scène ; un placard dissimulé par les tentures s'ouvrit et le vieil Indien prit un coffret d'ébène garni d'acier fermé par une serrure microscopique. L'inconnue tira de son sein un petit sachet de velours et sortit une clef d'or d'un merveilleux travail et, l'ayant introduit dans la serrure du coffret, plaça celui-ci tout ouvert devant le jeune homme en ajoutant :

— Tenez, monsieur de Maurange, voilà de quoi faire la fortune d'un roi.

George demeura ébloui. Le coffret était rempli de diamant de rubis, d'émeraudes, de saffirs, d'opales, de perles fines d'une grosseur énorme, d'une pureté parfaite, et consistamment d'un prix inestimable.

— Il y a de quoi payer dix fois le prix que je vous offre.

— En effet, fit de Maurange d'une voix altérée.

Et, sans quitter des yeux le coffret tentateur, il ajouta :

— Fixons la somme que vous me donnerez, si j'accepte.

— Mais trois millions, est-ce assez ?

— Trois millions ? Oui, oui ! Et quand les aurais-je ?

— Le jour de la mort du marquis d'Alviella, dit Schiba.

— Un nouveau duel ? demanda Georges.

— Non pas, fit l'inconnue.

— Un meurtre, alors ? s'écria de Maurange. Vous voulez que le tue ?

— Ce serait trop doux, répondit l'inconnue. Non, monsieur de Maurange, nous ne voulons pas cela : vous n'aurez avec M. d'Alviella ni duel ni querelle, son sang ne sera pas plus versé par vous que par nous, s'il coule ; et, mais nous voulons sa mort, mort terrible, épouvantable ; et, sur l'âme de celui que je pleure, je vous le jure, il mourra deux fois coupable !

— Par l'âme de Baxio, par l'âme de Nacouâ, il mourra ! répéta Schiba.

George regarda avec terreur ses deux interlocuteurs sans rien comprendre, ce n'est

que rien du monde ne pourrait les faire renoncer à leur projet. En parlant, la jeune femme s'était assise, le feu d'une haine terrible et implacable brillait dans ses yeux, Schiba au contraire, calme et serein, tout en offrant, par son attitude, un saisissant contraste avec sa compagne, n'en exprima pas moins une résolution immuable.

L'offre des trois millions tentait de Maurange au dernier des points ; cependant, comprenant que l'occasion qui s'offrait à lui de pénétrer plus complètement dans la vie de ses hôtes mystérieux ne se présenterait peut-être plus jamais, il aborda brusquement la question par ces mots :

— Racontez moi votre vie je suis à vous.

— Pour cela, jamais, fit Schiba. Vous pouvez partir.

— Mais vous connaissez bien la mienne, répliqua de Maurange, ne trouvant que cette médiocre raison de justifier l'immense curiosité qui venait de s'éveiller en lui.

— Nous devons la savoir ; mais que vous importe notre passé.

— C'est juste, répondit de Maurange, après un moment de réflexion.

— Vous acceptez donc ? Eh bien ! jurez !

— Un moment encore : la preuve que le marquis épouse mademoiselle Schunberg ?

— La voici fit Schiba en mettant sur les yeux de Georges la lettre de madame Firmin.

— C'est vrai, reprit le jeune homme, après avoir lu.

Eh bien ! je jure de vous seconder si le mariage s'accomplit.

— Et moi de vous donner ce que je vous ai promis dès que nous aurons atteint notre but fit l'inconnue.

A partir de ce pacte, dont de Maurange ne comprenait pas encore toute la portée, il suivit ponctuellement les ordres de la jeune fille et ceux de Schiba.

Ils furent, du reste, d'une simplicité grande. Le jour du mariage du marquis d'Alviella avec Clotilde, ils vinrent, on le sait, tous les trois blottis dans une calèche, assister à la sortie des nouveaux époux de l'église. Ce fut la seule fois que de Maurange quitta la villa, où l'inconnue lui ordonna de rester constamment, afin de n'attirer sur eux l'attention de personne. Les choses allèrent ainsi jusqu'au moment où la dernière lettre de madame Firmin venue de la Touraine, apprit à Schiba que le bonheur de Sanchez était sans bornes et qu'il idolâtrait Clotilde.

— Le moment d'agir est venu, maîtresse, dit-il à la jeune femme, après lui avoir communiqué cette lettre, je partirai ce soir.

En effet, le soir même, Perkinsquit à Paris.

Lorsque Georges demanda à l'inconnue le but de ce voyage :

— Nous irons bientôt le rejoindre, fut sa seule réponse.

De Maurange n'insista pas. Il se sentait dominé par l'étrange créature dans l'extrémité de laquelle il vivait, et cette domination était même si grande qu'il avait empêché Georges de sentir naître en lui la pensée de se faire aimer par cette femme idéalement belle et plus riche encore que toutes celles qu'il avait rencontrées dans sa vie. Quelques jours après le départ de Schiba, l'inconnue annonça à de Maurange qu'ils partiraient pour Ambrose le lendemain matin.

Ce voyage se fit en poste. Trois chaises emportèrent vers la Touraine tous les habitants de la villa, c'est-à-dire Georges l'inconnue et les bahis. Sir Perkins le attendait à Ambroise ; lorsqu'ils y arrivèrent, il prit place dans la voiture où se trouvaient la jeune femme et de Maurange. Les premiers mots qu'il prononça furent :

— Tout est prêt, maîtresse, et j'ai des nouvelles,

Après avoir passé devant le château qu'habitait Sanchez et Clotilde et l'avoir montré à ses compagnons, Schiba fit prendre au postillon une route opposée qui menait au delà de la Frillière. Au bout d'un quart d'heure de marche dans cette direction, les voitures s'arrêtèrent devant une maison isolée dans laquelle aucune lumière ne brillait. Schiba renvoya les postillons en relais qu'il leur avait fait préparer à Vauvry et, ouvrant la maison, y fit entrer Georges, l'inconnue et leur suite. Ce qui frappa le plus de Maurange lorsqu'il pénétra dans cette sombre demeure fut la précaution qu'on avait prise de doubler toutes les fenêtres, de façon à ce que du dehors on n'y pût apercevoir aucune lumière. Rien de particulier cependant ne signalait l'intérieur de cette habitation spacieuse, qui était ornée d'un assez vaste jardin entouré de tous les côtés d'un mur élevé.

L'habitation dont nous avons parlé était composée de deux corps de logis reliés ensemble par une sorte de hangar. Le plus commode était destiné à l'inconnue, à Georges et à Schiba. Le second attendait le bahi.

L'aménagement de la partie réservée au maître était d'une confortable élégance, sans luxe mais sans mesquinerie. Lorsque les esclaves se furent retirés dans le second corps de logis, sauf deux d'entre eux qui restaient pour servir le repas préparé dans une vaste salle à manger, les trois complices s'installèrent.

— Et maintenant, parle,

Schiba, fit l'inconnue.

Le Khansaman commença en ces termes.

— Nul ne peut soupçonner notre présence en ces lieux. Le notaire d'Amboise à qui j'ai acheté cette campagne m'a pris pour un Anglais mi-anthrope et qui n'a que le désir de vivre seul, isolé dans une retraite profonde. Chaque jour madame Firmin vient nous donner des nouvelles ; j'ai vu dans la journée pendant l'absence du marquis et de sa femme. Le ciel nous seconde, maîtresse, car cédant aux instances d'un de leurs voisins pour la première fois, le marquis et la marquise ont assisté à une fête aujourd'hui. Cette nouvelle a complètement modifié mon plan.

— Ah ! que veux-tu faire ?

— Vous allez le voir, maîtresse. Monsieur de Maurange, êtes-vous décidé à nous seconder ?

— Bien. Alors connaissez-vous le comte de Pardieux, président du tribunal de Tours ?

— C'est mon cousin à la mode de Bretagne.

— Brahma nous reconduira, fit le vieillard. D main vous irez lui rendre visite, afin de renouveler vos relations avec lui.

— Et après ?

— Je vous le dirai.

Il ne fut plus question de rien ce soir-là ; mais, lorsque Georges s'étant retiré le premier, Schiba et l'inconnue restèrent seuls :

— Maîtresse ! maîtresse s'écria le vieil indien, remecons Brahma : nous allons bientôt toucher au but.

XX

LES BILLETS ANONYMES

Des relations suivies s'établirent entre le comte et la comtesse de Pardieux et le marquis et la marquise d'Alviella après la fête à laquelle ces derniers assistèrent. La distance n'était grande qui séparait leurs châteaux rendant ces relations plus agréables encore en les modérant d'une juste mesure. Néanmoins, le président et sa femme passaient plusieurs journées à la Frillière, et Sanchez et Clotilde furent plusieurs fois ainsi les hôtes du comte et de la comtesse. Ces réunions intimes plaçaient à tous les quatre. Chaque fois qu'elle voyait madame de Pardieux, Clotilde se liait plus étroitement avec elle, et la mutuelle sympathie qu'elles éprouvaient l'une pour l'autre allait en croissant. De son côté, le marquis trouvait, dans l'esprit sérieux quoique aimable, de M. de Pardieux, une communion d'idées qui lui faisait rechercher sa société.

Un bal champêtre fut organisé par la comtesse, et Sanchez ainsi que Clotilde furent les premiers invités. Cette

fois, ils acceptèrent avec empressement. Une tente élégante fut dressée de la pelouse qui bordait l'un des côtés du château du comte. On disposa sur l'herbe un grand plancher pour les danseurs, et lorsque l'orchestre lança ses premiers accords, plus de cent personnes avaient pris place sous l'élégant abri. Clotilde et Sanchez étaient arrivés de premiers. Tout à coup, au moment où un danseur venait la prendre pour la valse, le marquis vit les yeux de son mari se diriger avec une certaine persistance vers la comtesse de Pardieux, avec qui causait un jeune homme. Clotilde reconnut en lui Georges de Maurange. Son duel avec Sanchez était resté secret, sa vue n'éveilla dans l'esprit de la jeune femme, qu'une médiocre surprise, mais d'Alviella ne put réprimer un geste de colère, qui ne fut remarqué par personne, si ce n'est par Georges, qui, tout en concevant avec la maîtresse de la maison, suivait de l'œil les moindres gestes de son ancien rival. Lorsque la comtesse se leva pour se mêler aux danseurs, de Maurange alla au marquis, et le saluant avec un sourire aimable :

— Avez-vous fait comme moi, monsieur le marquis ? lui demanda-t-il.

— Je ne vous comprends pas, monsieur, répondit d'un ton froid Sanchez.

— Avez-vous oublié le passé ? Pour ma part, je vous préviens que je ne m'en souviens aucunement et que, vous pardonnant tous vos succès, je viens à vous sans haine et sans colère. Nous ne pouvons être amis, je le reconnais, et ce n'est point là ce que j'espère ; mais nous pouvons, je le crois, nous rencontrer à l'avenir sur un terrain neutre, semblable à celui-ci, sans craindre nullement de voir se réveiller nos querelles passées. Partagez-vous mon opinion ?

La courtoisie parfaite avec laquelle ce petit discours fut prononcé ne laissa à Sanchez aucune échappatoire.

— Qu'il en soit ainsi que vous le désirez, monsieur.

Malgré cette réponse, la présence de Georges ne laissa point que de contrarier vivement le marquis ; cependant la conduite pleine de tact de son ancien rival finit par rassurer complètement ses idées, car de Maurange évita sans aucune affection de se trouver un seul instant près de Clotilde. Après l'avoir salué respectueusement d'un peu loin, il ne s'occupa plus d'elle que si elle n'avait point été là, et le marquis, qui ne le perdait pas de vue une seconde, lorsque la soirée fut finie, se retira avec sa femme, n'emportant la conviction de la sincérité des paroles que Georges lui avait adressées. Néanmoins, ce retour ne fut point aussi gai que de coutu-

ne, et la première fois, me sois de conrain régna entre ces deux êtres qui pourant s'adoraient.

Pour rien au monde Sanchez n'eût voulu parler de Georges à Clotilde, et, de son côté, celle-ci ne pouvait communiquer les réflexions que la présence de son ancien adorateur avait fait naître en elle. (A suivre)



COMME D'ORDRE SA EDI le 2 oct bre 1897 les trains voyageront comme suit

DEPART DE CHICOUTIMI POUR ROBERVAL ET QUEBEC 6.30 P. M. — Lundi, mercredi et vendredi arrivant à Roberval à 10.40 A. M. et à Québec à 8.40 P. M.

DEPART DE ROBERVAL 4.10 A. M. — Pour Chicoutimi le dimanche seulement arrivant à 8.20 A. M.

8.35 A. M. — Pour Québec, lundi, mercredi et vendredi, arrivant à 8.40 P. M.

5.00 P. M. — Pour Chicoutimi mardi et jeudi, arrivant à 9.10 P. M.

DEPART DE QUEBEC POUR ROBERVAL ET CHICOUTIMI

7.30 A. M. — Le mardi et jeudi arrivant à Roberval à 6.55 P. M. et à Chicoutimi à 9.10 P. M.

7.05 P. M. — Le samedi seulement arrivant à Roberval à 6.05 le dimanche matin et à Chicoutimi à 8.20.

20 MINUTES au lac Edouard pour prendre le lunch.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du lac St-Jean à des prix avantageux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au terminus, rue St-André à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J.-G. SCOTT, Secrétaire et Gérant

Québec 30 septembre 1897.

PHARMACIE HAMEL

Graines de champs et de jardins de la dernière récolte

VIN ET LIQUEURS LES PLUS PURES

Parfums, Articles de toilette, Remèdes brevetés.

SAINT-LEON, vaillant d'être reçu directement d'exportation.

F. H. ANDREWS & FILS

No 64 rue St-Paul

QUEBEC

MARCHAND DE

FOURNITURES pour les MOULINS et les MANUFACTURES

Huiles lubrifiantes

POUR

ENGINS, CYLINDRES ET

MACHINERIES

DE TOUTES DESCRIPTIONS

Courroies de Cuir,

Courroies de Caoutchouc

Courroies de coton

Cuir à Lacets

Cuir à Courroies.

BOULLES FENDUS, EN

BOIS.

BOUES VEMERY DE

TOUTES DIMENSIONS

ET DE TOUTES QUALITES